Date de création/révision: 02/07/2004

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1134

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES
IRRITANT - R38-41

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT TASKI FORCE Z2
- REFERENCE 1134
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Nettoyant multi-usages.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide alcaline.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°68439-46-3	Alcool alkyl éthoxylé - Xi; R41	5 à 15%
CAS N°1310-73-2	Hydroxyde de sodium - C;R35	< 5%
CAS N°100-37-8	2-diéthylaminoéthanol - C; R10-20/21/22-34	< 5%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R38 : irritant pour la peau
R41 : risque de lésions oculaires graves
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin si nécessaire.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Comme pour le contrôle de l'exposition.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Manipuler en évitant les projections.

STOCKAGE

Conserver dans son emballage d'origine fermé.
Ne pas stocker près des acides.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
1310-73-10 Hydroxyde de sodium (<5%) - VLE= 2 mg/m3
100-37-8 2-diéthylaminoéthanol (< 5%) - VME= 49 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des yeux: port de lunettes de protection.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide limpide de couleur bleue, légèrement parfumé.

PH pur à 20°C: > 12.5

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

non applicable

Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C : 1.02 g/cm3

Solubilité

miscible à l'eau.

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les acides.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des irritations
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations

Classification CEE: PRODUIT IRRITANT

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets:20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1760,LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(HYDROXYDE DE SODIUM,2-DIETHYLAMINOETHANOL),8, III.
IMDG:
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(HYDROXYDE DE SODIUM,2-DIETHYLAMINOETHANOL), 8,UN 1760, III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 matières corrosives - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin:non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : Xi irritant
Phrases R : R38-41
Phrases S : S26-37/39

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques		X		
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons	X			
Zéolites				
Polycarboxylates				

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Référence Internationale: MSDS5200 - Vers.1(14/06/2004)
BC.HS.Gp03(14/07/2000)
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles